Image not found or type unknown

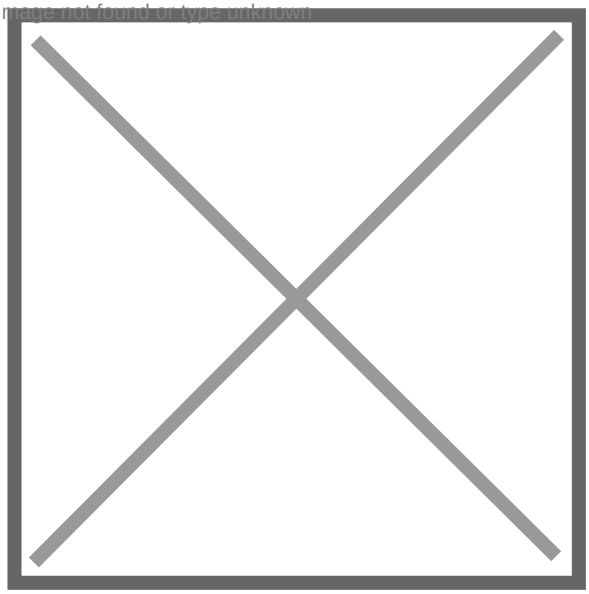

Droit du pere pour la garde des enfants

Par **luethan_old**, le **27/07/2007** à **15:38**

etant en concubinage nous nous sommes separer je verse une pension pour mes trois enfants je les prend tout les 15jours et la mere veut partir demenager tres loin je ne pourrai pas les avoir tout les 15jour comment faut il faire? a-t-elle le droit de partir avec mais enfants en sachant qu'un enfant na pas ete reconnu par la mere que par moi

Par **poupee_russe92**, le **31/07/2007** à **17:46**

Bonjour,

je vous réponds en attendant plus de précisions de votre part sur un éventuel jugement intervenu dans le cadre de cette séparation:

si la pension alimentaire que vous versez ainsi que votre droit de garde tous les 15 jours sont le fruit d'un jugement. il est probable que ce déménagement se fasse en effet en violation de votre droit de garde.

Si vous etes dans ce cas, vous devriez informer les instances qui vous ont accordé la garde et ont convenu de la pension alimentaire pour leur faire part de ce changement de situation qui vous sera nécessairement préjudiciable.

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement.

Esther

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés